

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE

Objectif opérationnel

Liés aux habitats:

HA -OO-01

HA -OO-02

HA -OO-03

HA -OO-04

Liés aux oiseaux:

OI-OO-01

OIN-OO-06

Liés aux déchets:

Déchets-OO-01

Problématique

Le trait de côte et les habitats littoraux qu'il héberge, est soumis à de nombreuses pressions dont celles de la poldérisation (espaces estuariens ou baies gagnés progressivement par l'homme par la construction de digue, canaux et ouvrages de régulation des flux d'eau (polder), de l'artificialisation (ouvrages et aménagements du domaine public maritime) et de la compression littorale (la perte d'habitats littoraux résulte de l'artificialisation qui fige la limite supérieure des hautes eaux et de la remontée de la limite de basse mer du fait de l'élévation du niveau des océans, phénomène appelé « coastal squeeze » au niveau international).

Le littoral est une zone essentielle pour l'alimentation et le repos des oiseaux, l'alimentation des poissons.

L'objectif est d'accompagner les collectivités afin qu'elles prennent en compte les enjeux du site Natura2000 dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion du trait de cote.

Enjeux détaillés

Habitats littoraux et oiseaux marins

Localisation

Littoral du site Natura 2000

Facteurs d'influence

Projets d'aménagement

Coûts prévisionnels

Temps agent Natura 2000 pour la réalisation des diagnostics et des échanges avec les collectivités

Crédits d'intervention pour compléter et actualiser les diagnostics

Maîtres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

Partenaires

Collectivités territoriales

BE ou association pour appuyer la réalisation des diagnostics complémentaires (le cas échéant)

Calendrier

Année N : Réalisation des diagnostics

Année N+1 : Organisation des sessions de formation

Annuellement : partage des diagnostics et échanges avec les collectivités

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Accompagner les collectivités à l'échelle du site N2000 pour aller vers la « zéro artificialisation nette »

Le DSF prévoit, à l'échelle de la façade, de cartographier les espaces où l'artificialisation doit impérativement être évitée, au regard des enjeux écologiques, des espaces naturels identifiés comme tels dans les plans locaux d'urbanisme, des périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral, des espaces naturels soumis à érosion côtière ou à risque de submersion, des réservoirs et corridors de biodiversité, des zones fonctionnelles importantes pour des espèces d'oiseaux. Il doit également identifier des sites pouvant être désartificialisés.

Par ailleurs au niveau local, des initiatives en la matière pourront émerger.

Le rôle de l'animateur du site N2000 sera donc d'informer les collectivités de l'état d'avancement de l'action du DSF, de la décliner à l'échelle du site et de s'assurer de la cohérence avec les initiatives locales et les enjeux et objectifs du Docob.

Il accompagnera également les porteurs de projets (accompagnement technique, recherche de financements...) dans leurs actions de désartificialisation et de préservation de sites de l'artificialisation.

Sous-action 2 : Accompagner les collectivités vers une prise en compte de la Compression du littoral:

Le DSF prévoit, à l'échelle de la façade, d'identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux. Ainsi il sera procédé au croisement des habitats fonctionnels des oiseaux marins avec les zones soumises à érosion-submersion marine identifiées notamment dans le cadre des PPR.

L'animateur N2000 sera donc chargé d'informer les collectivités de l'état d'avancement de cette action du DSF, de décliner ses résultats à l'échelle du site en identifiant les zones à restaurer, de susciter et accompagner les porteurs de projets. Plus généralement il sensibilisera les acteurs en charge des politiques publiques sur les risques d'érosion/submersion/inondation et l'intérêt de laisser une libre évolution du trait de côte afin de préserver les enjeux écologiques du site N2000.

Indicateurs de réalisation

Nombre et surface de sites fonctionnels restaurés

Pourcentage de surface d'estran artificialisé et pourcentage de linéaire artificialisé par site fonctionnel à enjeu fort

Nombre –surfaces de sites désartificialisés et préservés de l'artificialisation

Pourcentage d'estrans artificialisés (ouvrages et aménagements émergés) Pourcentage de fonds côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements émergés et immergés) entre 0 et 10 m

Pourcentage de fond côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements immergés) entre 10 et 20 m

Références

- Fiches du PdA du DSF NAMO : D06-OE01-AN1 et D01-OM-OE05-AN1
- Colloque ZERO ARTIFICIALISATION NETTE Outils et perspectives sur le littoral.
[synthese-colloque-zero-artificialisation-2018.pdf](#)
- Ordonnance n° 2022-489 du 6 avril 2022 relative à l'aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045522631>
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/limite-terre-mer>